



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN AUX BOIS (CORREZE)
du 01.10.2021**

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} Octobre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JULIEN AUX BOIS se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h40 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine LAVERGNE	M. Jean-Yves ALIX	Mme Sophie MOREAU
Mme Annick DUCATEL	M. Victor FORTET	M. Gaëtan JALADIS arrivé à 20h45
M. Emmanuel COMBES	M. Pierre GIRE	Mme Isabelle DAFONSECA absence excusé
Mme Maryline DELBOS	M. Didier MASQUELIER	

Une procuration est donnée en début de réunion au secrétaire de séance. Cette dernière n'ayant pas été annoncée ni transmise au Président de séance directement, elle se voit donc refusée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie MOREAU

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

1- Cession de terrain de Lagarde

Peu de personne ont répondu à l'enquête.

Pierre GIRE exprime que le courrier n'était pas bien expliqué et à induit en erreur les gens concernés par l'enquête. Un plan explicatif aurait été souhaitable.

Emmanuel COMBE souligne qu'étant donné que l'enquête portait sur une vente avec l'acheteur potentiel nommé explicitement, il était difficile pour les voisins de se positionner, ne voulant pas créer de problème de voisinage.

Vote de la vente du terrain :

Non : 8

Oui : 1

Abstention : 1

2- Décisions modificatives

Il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de régulariser certains comptes budgétaires.

Budget assainissement + 0.96 € sur compte ICNE.

Budget de la commune + 1 103.02 € sur remboursement d'emprunts

Budget commune + 51.97 € sur les intérêts d'emprunt.

Modifications approuvées à l'unanimité.

3- Adressage

Demande du Pôle de topographie et de gestion cadastrale de Tulle d'une délibération quant aux numérotations et la création des lieux dit pour adressage.

les oules basses

Le Jaladis haut

Le Jaladis Bas

La clare

Rue de la ganotte

Route de la bessette.

Voté à l'unanimité.

Concernant les oules, une question reste en suspens, sur l'appellation qui existe déjà et ce qui doit être rajouter.

4- Demande d'achat Lecout

Demande d'achat de terrain par Mr et Mme Veyssiere Michel, pour l'installation de leur fils.

Vote à l'unanimité pour la vente du terrain, sous réserve d'avoir un document attestant l'installation en tant qu'agriculteur du Fils des acheteurs.

La question de la vente du bois sur la parcelle est soulevée, le conseil vote à l'unanimité pour la vente du bois situé sur la parcelle de terrain avant la vente de celle-ci..

Victor FOURTET indique que les pentes ne doivent pas être déboisées afin d'éviter tout glissement de terrain.

Quel prix de vente pour le terrain ?

⇒ Voir avec la SAFER

5- Projet réaménagement de la collecte des Déchets par la Comcom XVD

Annick et Jean-Yves ont été visité une communauté de commune similaire à la nôtre afin de recueillir leur expérience sur la collecte des déchets par colonne.

Dans le but de prévoir une possible refonte de la gestion des déchets, et ainsi limiter au maximum l'augmentation de la taxe ordures ménagères.

2 solutions sont envisagées :

⇒ Colonne aérienne, comme les colonnes pour le recyclage du verre.

Inconvénient : 1/3 de volume perdu en fin de remplissage.

⇒ Colonne semi-enterrée, plus pratique avec déverrouillage par badge.

Artisans et industriels a part, avec un badge d'une couleur différente.

Cette dernière, ferait passer notre commune de 77 points de collecte à 24.

Une suggestion de plan avec les nouveaux points de collecte est distribuée aux membres du CM..

Une tarification incitative « pollueur/payeur » pourrait être envisagée.

Emmanuel COMBES s'interroge sur l'entité qui se chargera des modifications.

Il met en garde sur l'augmentation des taxes pour soutenir l'investissement de la mise en place de ce système.

Martine LAVERGNE indique que si ce projet est accepté par la majorité des conseillers communautaires, nous serions obligés de le suivre.

Emmanuel COMBE souhaite à ce que nous puissions exprimer nos craintes à la comcom avant qu'une décision de leur côté ne soit prise.

Didier MASQUELIER s'interroge sur comment feront les voyageurs, profitant du bourg, et/ou des aires de pique-nique, pour vider leur poubelle et laisser propre l'endroit qu'ils ont occupé ?

Maryline DELBOS indique qu'il faudrait faire des réunions publiques. Notamment pour informer les gens sur les kilos d'ordures jeté à l'heure actuelle et le nombre de kilos que la réforme souhaite atteindre.

La question de l'esthétique est soulevée.

Annick DUCATEL indique qu'avec l'utilisation du badge, même en allant dans une autre commune de la comcom, nous pourrons déposer nos poubelles.

Chacun recevra sa taxe à payer. De même pour les locataires.

6- Adhésion Charte Village accueillant.

Jean Yves ALIX fait la lecture d'un modèle de délibération de commune ayant accepté la démarche de village d'accueil.

Vote pour l'adhésion à la charte « village accueillant »

Pour 9

Contre 0

Abstention 1

La question du réseau téléphonique médiocre est soulevée. Quelles démarches pouvons-nous faire pour le faire remarquer aux opérateurs ?

Pour mener à bien cette charte, 2 ambassadeurs doivent être nommé :

JY ALIX propose deux noms, P. GIRE exprime le fait qu'il faille des personnes qui connaissent bien la commune et non des nouveaux arrivant. Sans proposition de nouveaux noms, les deux suggestions de JY ALIX sont retenues. Il contactera ces personnes pour leur expliquer en quoi consiste le projet et recueillir leur assentiment ou refus.

AFFAIRES DIVERSES

Nouvelle taxe GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Compétence obligatoire pour la communauté de communes depuis le 1 Janvier 2018.

La comcom à prévu un budget mais vu qu'aucune ressource ne rentre, la taxe devient indispensable de ce fait. Le Conseil Communautaire de XVD décide d'instaurer la taxe GEMAPI a compter du 1^{er} Janvier 2022.

Elle sera répartie sur le foncier bâti, non bâti, sur les taxes d'habitation des résidences secondaires et sur la contribution foncière des entreprises.

Le profit de cette taxe servira exclusivement aux travaux concernant cette compétence.

Le profit de cette taxe va servir à faire les travaux, couvrir les dépenses de mise aux normes et d'évacuation des eaux d'intempéries.

Nouvelle cantinière,

Marion DEGOUY, a pris son poste début septembre.

Chapelle saint pierre

Pierre GIRE interpelle le conseil que la chapelle saint pierre a été dotée de gouttières et travaux intérieurs sans l'accord des Conseillers en place. Martine LAVERGNE et Annick DUCATEL lui font savoir qu'elles n'étaient pas au courant.

Emmanuel COMBE après un appel au président de l'association « les amis de saint pierre », indique que l'accord de l'ancien conseil avait été donné en 2017.

Pierre GIRE demande à voir la délibération et si elle n'existe pas, faire en sorte que les gouttières soient enlevées.

Travaux

Mr PRAT ne peut plus faire les travaux des WC public. Mme le Maire a contacté Mr ACEVEDO, plombier à Servières le Château, pour les effectuer. Le devis proposé par celui-ci est moins cher. Le conseil accepte le changement d'artisan pour ces travaux.

Four à bois

Le comité des fêtes demande l'accord pour utiliser le four à bois du Bourg.

Le Conseil accepte la requête mais indique qu'il faudra faire une inspection avant, nettoyer et bien le faire chauffer avant.

Orages

Le petit Moulin de Clamensac aurait pu subir de gros dégâts d'inondation sans l'intervention du voisin, Francis Veyssiere. Mme le Maire et Annick Ducatel étaient sur place à 3 h du matin et ont attendu que l'eau se retire après l'intervention du tractopelle de Francis Veyssièrè.

Chemin grand : Dégâts occasionnés chez Mme MAGNE Marcelle, ravinement important du chemin. Une réflexion sur le fait de créer une dérivation un peu plus haut est lancée. Mr Michel GLANDIER, propriétaire du terrain suggéré pour cette idée, a donné son accord à Mr MAGNE.

De nombreux autres dégâts ont été recensés à travers la commune.

Emmanuel COMBE explique la nécessité de faire changer la buse d'évacuation des eaux à Miremont, à la suite de l'effondrement du chemin après les gros orages.

Point travaux

Emmanuel COMBE relate les différents travaux qui ont été réalisés et ceux à venir. Un tilleul est tombé sur le couderc de Lecout, il faudrait penser à le débiter.

Didier MASQUELIER informe de la suggestion du département sur le fait de faire des retenues d'eau, afin de palier au citernage en cas de manque d'eau due aux sècheresses estivales.

La vente de bois de la commune aura lieu Mardi Prochain.

Gaétan JALADIS indique que le croisement de REYT est difficilement accessible par les gros transporteurs.

Martine LAVERGNE informe que le pont de Doulet mérite une visite afin de déterminer s'il faut des travaux car il y a un affaissement de la chaussée.

Plus aucun sujet n'est soulevé, Mme le Maire lève la séance.

Fin de la séance 23h

Sophie MOREAU
Secrétaire de séance

